

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 26 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Joachim GRUEL, au poste de Directeur des systèmes d'information de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Joachim GRUEL, Directeur des systèmes d'information de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents intervenant pour la Direction des systèmes d'information ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents intervenant pour la Direction des systèmes d'information dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR, dans les conditions fixées par la politique voyage.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 11 septembre 2024.

Paris, le 11 septembre 2024

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY